

1^{er} mai 2020

Monsieur Patrice Périard
Directeur — Conditions et relations du travail
Vice-présidence Ressources humaines
Hydro-Québec

Objet : Demande de rencontre à propos des dispositions encadrant le télétravail

Monsieur Périard,

Considérant l'évolution de la situation relativement à la pandémie et afin de limiter la propagation du virus, le gouvernement du Québec a indiqué que quiconque n'a pas besoin d'être présent physiquement dans son lieu de travail pour accomplir ses tâches devrait rester à la maison et effectuer son emploi à distance. Ainsi, pour la très grande majorité de nos quelque 6 500 membres, le télétravail continuera de s'appliquer pour les semaines, voire les mois à venir.

De plus, les récentes communications gouvernementales indiquent que le télétravail est là pour rester. Nos façons de faire doivent s'adapter et Hydro-Québec doit montrer l'exemple de par sa nature de société d'État et de leader au Québec.

Dans ces circonstances, la règle de gestion sur le télétravail n'est pas adaptée. Comme le télétravail va perdurer, le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec, le Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ et le Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec demandent à Hydro-Québec d'ouvrir le dialogue sur les dispositions s'appliquant au télétravail, notamment les clauses qui touchent le temps supplémentaire et l'horaire variable, dont l'utilisation du totalisateur virtuel.

Nous estimons que le regroupement de nos syndicats pour traiter avec vous de cet enjeu permettra d'éviter l'écueil que causerait une approche fragmentée, soit de possibles iniquités entre nos membres et une difficile gestion des disparités. Notre démarche commune s'inscrit dans la responsabilité, que nous avons tous, de protéger nos membres afin qu'ils puissent affronter sagement tous les événements qui entourent le confinement.

Aujourd'hui, la santé mentale est au cœur de nos préoccupations. Nous considérons qu'offrir la souplesse nécessaire à nos membres pour affronter la situation selon la réalité de chacun permettra des avantages mutuels aux parties prenantes. Il est dans l'intérêt de tous de négocier, sans délai, afin d'encadrer l'introduction du télétravail dans nos conventions collectives.

Soyez assuré que nous sommes disponibles pour en discuter dans les plus brefs délais. En attente de votre retour,

Cordialement,



Guy Bergeron
Président du SSPHQ
565, boul. Crémazie Est, Bureau 9100
Montréal, QC H2M 2V6
Tél. : 514 382-7747 poste 3302
president@ssphq.org



Nicolas Cloutier, Ing
Président du SPIHQ
1111, rue Saint-Urbain, bureau 201
Montréal, Québec H2Z 1Y6
Tél.: 819 386-8608
president@spihq.qc.ca



Michel L. Trudeau, Ph. D.
Président du SPSI
210, boul. Montarville, bureau 2008
Boucherville, Québec J4B 6T3
Tél.: 450 652-8265
trudeau.michel@ireq.ca

